



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 mai 2008**

Délibération n° 2008-0050

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entreprises sociales de l'habitat (ESH) : désignation des représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein des assemblées générales et des conseils d'administration

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Mmes Palreja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme, Brillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Darne JC. (pouvoir à M. Darne J.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Goux (pouvoir à Mme Dubos), Guimet (pouvoir à M. Vergiat), Havaré (pouvoir à M. Gignoux), Lambert (pouvoir à Mme Pédrini), Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Le Bouhart), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Pillon (pouvoir à M. Abadie), Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Serres (pouvoir à M. Terracher), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Huguet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vial (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : M. Calvel.

Séance publique du 13 mai 2008**Délibération n° 2008-0050**

commission principale :

objet : **Entreprises sociales de l'habitat (ESH) : désignation des représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein des assemblées générales et des conseils d'administration**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi dite "Borloo" du 1er août 2003, relative à la rénovation urbaine, et son décret d'application du 1er juillet 2004, ont modifié les règles de gouvernance des entreprises sociales de l'habitat (ESH), en instaurant :

- l'entrée des collectivités territoriales (départements et régions) et des établissements publics de coopération intercommunale dans l'actionnariat des ESH possédant un patrimoine sur leur territoire,
- la représentation des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération internationale (EPCI) à l'assemblée générale et au conseil d'administration de ces mêmes ESH.

Par délibération n° 2005-2703 en date du 21 juin 2005, le conseil de Communauté a décidé d'entrer dans l'actionnariat des ESH suivantes :

- Alliade Habitat (fusion d'Axiade Rhône-Alpes et de SLPH),
- Batigere Rhône-Alpes (ex Batigere Centre-Est),
- Erilia,
- HMF Rhône-Alpes,
- ICF Sud-Est Méditerranée,
- Immobilière Rhône-Alpes,
- SCIC Habitat Rhône-Alpes,
- Sollar.

Par délibération n° 2005-2704 en date du 21 juin 2005, le conseil de Communauté a désigné ses représentants aux assemblées générales desdites ESH.

Dans chaque ESH concernée, la candidature de la Communauté urbaine, pour être l'un des trois représentants de la catégorie des collectivités territoriales élus au conseil d'administration de l'entreprise, a été retenue par l'assemblée générale ordinaire désignant les administrateurs.

Il convient donc de désigner les représentants de la Communauté urbaine au sein des assemblées générales des ESH citées ci-avant et de les autoriser à représenter la catégorie des collectivités territoriales au conseil d'administration de ces mêmes ESH ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE**1° - Désigne :**

- monsieur Olivier Brachet comme représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la société Alliade Habitat,
- madame Emeline Baume comme représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la société Batigere Rhône-Alpes,
- monsieur Maurice Charrier comme représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la société Erilia,
- madame Nathalie Perrin-Gilbert comme représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la société HMF Rhône-Alpes,
- monsieur Louis Lévêque comme représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de l'ICF Sud-Est Méditerranée,
- monsieur Olivier Brachet comme représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la société Immobilière Rhône-Alpes,
- madame Marie-Françoise Roger-Dalbert comme représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la SCIC Habitat Rhône-Alpes,
- monsieur Alain Lelièvre comme représentant de la communauté urbaine de Lyon à l'assemblée générale de la société Sollar.

2° - Autorise l'ensemble des représentants ci-avant désignés à représenter la catégorie des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration de leur ESH respective.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 15 mai 2008